



**I.H.E.C**

**Année universitaire : 2010-2011**

**Niveau : 3<sup>ème</sup> année L.A.C**

**Matière : Comptabilité sectorielle**

**TD n° 2: Portefeuille-titres**

**Enseignant : Mohamed Neji Hergli**

## EXERCICE N° 1

La société « N.F.L », est une société anonyme cotée en bourse, opérant dans le secteur financier de leasing. Son capital est fixé à 10.000.000 DT, entièrement libéré, divisé en 100.000 actions de valeur nominale égale à 100 DT chacune.

Pour diversifier ses ressources de financement, elle a émis sur le marché obligataire le 1<sup>er</sup> janvier 2006, un emprunt obligataire de 1.500.000 DT divisé en 1.500 obligations de valeur nominale égale à 1.000 DT chacune.

Les caractéristiques de cet emprunt telles qu'elles ressortent du prospectus d'émission peuvent être récapitulées comme suit :

- Emission au pair
- Remboursement au pair « in fine »
- Durée de l'emprunt : **3 ans**
- Taux d'intérêt nominal : 7,50%
- Remboursement des intérêts à terme échu, au 31 décembre de chaque année.
- Les intérêts commencent à courir à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Les obligations émises, ont été, dès les premiers jours, intégralement souscrites sur le marché primaire par les SICAV de la place en raison de leur rendement exceptionnel.

Ayant dépassé le ratio réglementaire d'emploi en obligations, la SICAV « AMILCAR » détentrice de 350 obligations « N.F.L » décide d'en céder 300, le 1<sup>er</sup> avril 2006.

La cession effective, intervenue le même jour (1<sup>er</sup> avril 2006) sur le marché secondaire, a été opérée au profit de la Banque « T.B.S » et de la Banque « A.N.B » ayant acquis respectivement 200 et 100 obligations au prix du marché de 1.030,404 DT l'unité.

En plus du prix d'acquisition des obligations, chaque Banque a versé à l'intermédiaire en bourse chargé de la transaction, la commission de transactions boursières et la commission d'intermédiation qui s'élèvent respectivement à 2‰ et 8‰ du prix global de cession.

La Banque « T.B.S » décide de détenir la moitié des obligations acquises jusqu'à leur échéance, sans pour autant disposer, à la date d'acquisition, de ressources d'une durée au moins équivalente à celle des titres acquis ou encore d'une couverture adéquate contre les risques de fluctuation des taux d'intérêt. (Ces obligations seront désignées par "lot A" dans la suite de l'énoncé).

En raison de la liquidité assurée des obligations « N.F.L », la Banque « T.B.S » décide de spéculer sur l'autre moitié des titres acquis en prévoyant leur cession intégrale au plus tard le 30 juin 2006. (Ces obligations seront désignées par "lot B" dans la suite de l'énoncé).

Disposant de ressources globalement adossées aux obligations acquises, la Banque « A.N.B » décide, contrairement à la banque « T.B.S » de détenir la totalité des titres acquis jusqu'à leur échéance soit le 31 décembre 2008. (Ces obligations seront désignées par "lot C" dans la suite de l'énoncé).

1. Sachant que le taux d'intérêt offert par le marché s'élève à **7%** le 1<sup>er</sup> avril 2006, il vous est demandé, **chez la banque « T.B.S »**, de :

- a) Passer les écritures comptables au 1<sup>er</sup> avril 2006, relatives à l'acquisition du "lot A" et du "lot B", sachant qu'elle utilise la **méthode actuarielle** pour la constatation des produits des titres à revenu fixe.
- b) Passer les écritures comptables au 1<sup>er</sup> juillet 2006, sachant que la Banque « T.B.S » n'a pas pu liquider le "lot B" dans les délais escomptés, et que le taux de marché s'élève à cette date à **6,75%**.
- c) Passer les écritures comptables, au 31 décembre 2006, relatives aux obligations du "lot A", sachant que la valeur de marché d'une obligation « N.F.L » s'élève à cette date à 1.005 DT.
- d) Passer les écritures comptables, au 31 décembre 2007, relatives aux obligations du "lot A", sachant que la valeur de marché d'une obligation « N.F.L » s'élève à cette date à 1.010 DT.
- e) Passer les écritures comptables, au 31 décembre 2008 (date de remboursement), relatives aux obligations du "lot A".
2. Sachant que le taux d'intérêt offert par le marché s'élève à **7%** le 1<sup>er</sup> avril 2006, il vous est demandé, **chez la banque « A.N.B »**, de :
- a) Passer les écritures comptables au 1<sup>er</sup> avril 2006, relatives à l'acquisition du "lot C", sachant qu'elle utilise la **méthode linéaire** pour la constatation des produits des titres à revenu fixe.
- b) Passer les écritures comptables, au 31 décembre 2006, relatives aux obligations du "lot C", sachant que la valeur de marché d'une obligation « N.F.L » s'élève à cette date à 1.005 DT.

Par ailleurs, la Banque « T.B.S », a acquis au cours de l'exercice 2006, 2.500 actions de la société « N.F.L » conformément au calendrier suivant :

<i>Date d'acquisition</i>	<i>Nombre d'actions acquises</i>	<i>Cours de l'action à la date d'acquisition</i>
15 mars 2006	300	118 DT
20 avril 2006	1.000	115 DT
03 juillet 2006	1.200	119 DT
<b>Total</b>	<b>2.500</b>	

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société « N.F.L » tenue le 25 juin 2006, pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1998, a décidé de distribuer un dividende de 4,750 DT par action. Le détachement et la mise en paiement du dividende ont été fixés pour le 15 juillet 2006.

3. Sachant que la **Banque « T.B.S »** décidait de détenir les actions acquises pour en retirer, sur une longue durée, une rentabilité suffisante sans pour autant intervenir dans la gestion de la société « N.F.L », il vous est demandé, **chez cette Banque**, de :
- a) Passer les écritures comptables au 15 mars 2006, au 20 avril 2006 et au 03 juillet 2006, relatives à l'acquisition successive des actions « N.F.L », sachant que l'intermédiaire en bourse chargé des transactions percevait, à chaque acquisition, la commission de transactions boursières et la commission d'intermédiation qui s'élèvent respectivement à 2‰ et 8‰ du prix global d'acquisition.
- b) Passer les écritures comptables au 15 juillet 2006 relatives à l'encaissement des dividendes.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « N.F.L », tenue le 15 septembre 2006, a décidé d'augmenter le capital de la société, en numéraire, pour le porter à 15.000.000 DT, par l'émission de 50.000 actions nouvelles de valeur nominale égale à 100 DT chacune.

L'ouverture des souscriptions était fixée pour le 1<sup>er</sup> octobre 2006, et l'exercice par les anciens actionnaires de leur droit préférentiel de souscription devrait intervenir entre le 1<sup>er</sup> et le 15 octobre 2006.

Le prospectus d'émission, prévoit la libération du quart de la valeur nominale à la souscription. Le reliquat sera ultérieurement appelé dans les délais réglementaires, à la diligence du Conseil d'Administration de la société « N.F.L ».

Ne disposant pas de liquidité suffisante, la Banque « T.B.S » décide de souscrire uniquement à 500 actions nouvelles, le 1<sup>er</sup> octobre 2006, et de céder le même jour le reliquat de ses droits préférentiels de souscription non exercés.

4. Sachant que le cours de l'action « N.F.L » "ex-droit" s'élève à 120 DT le 1<sup>er</sup> octobre 2006, et que le droit préférentiel de souscription est négocié à 5 DT le même jour, il vous est demandé, **chez la banque « T.B.S »**, de :

- a) Passer les écritures comptables au 1<sup>er</sup> octobre 2006, relatives à la souscription et à la libération des 500 actions nouvelles « N.F.L ».
- b) Passer les écritures comptables au 1<sup>er</sup> octobre 2006, relatives à la cession des droits préférentiels de souscription non exercés.

**N.B :**

1. Les Banques « T.B.S » et « A.N.B » procèdent à un **arrêté comptable annuel** au 31 décembre.
2. Les intérêts seront calculés par référence à une année de **12 mois de 30 jours** chacun.
3. L'aspect fiscal sera ignoré.

**EXERCICE N° 2**

La Société Touristique du Nord « S.T.N », société cotée en bourse, a émis sur le marché obligataire le 1<sup>er</sup> janvier 2007, un emprunt obligataire de 1.000.000 DT divisé en 10.000 obligations de valeur nominale égale à 100 DT chacune.

Les caractéristiques de cet emprunt telles qu'elles ressortent du prospectus d'émission peuvent être récapitulées comme suit :

- Emission au pair
- Remboursement au pair « in fine »
- Durée de l'emprunt : **3 ans**
- Taux d'intérêt annuel nominal : 8%
- Remboursement des intérêts à terme échu, au 31 décembre de chaque année.
- Les intérêts commencent à courir à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

En raison de la liquidité assurée des obligations « S.T.N », la Banque « I.S.B » décidait de souscrire et d'acquérir, à l'émission, 4.000 obligations, en prévoyant leur cession intégrale au plus tard le 31 mars 2007.

En plus du prix d'acquisition, la Banque « I.S.B » versait à l'intermédiaire en bourse chargé de la transaction, la commission de transactions boursières et la commission d'intermédiation qui s'élèvent respectivement à 2‰ et 4‰ du prix d'acquisition.

Sachant que la Banque « I.S.B » utilise la **méthode linéaire** pour la constatation des produits des titres à revenu fixe, il vous est demandé, chez cette Banque, de :

- a) Passer les écritures comptables relatives à l'acquisition des 4.000 obligations « S.T.N ».
- b) Passer les écritures comptables au 1<sup>er</sup> avril 2007, relatives au transfert, en portefeuille des titres de placement, de la totalité des 4.000 obligations « S.T.N » qui n'ont pas pu être cédées dans les délais impartis, en déterminant au préalable le prix de transfert sachant que le taux d'intérêt annuel du marché s'élève à cette date à **7,75%**.
- c) Passer les écritures comptables, au 31 décembre 2007, sachant que la valeur de marché d'une obligation « S.T.N » s'élève à cette date à 100,250 DT.
- d) Passer les écritures comptables, au 31 décembre 2008, sachant que la valeur de marché d'une obligation « S.T.N » s'élève à cette date à 100,200 DT.
- e) Passer les écritures comptables à la date de remboursement des obligations « S.T.N ».

**N.B :**

1. La Banque « I.S.B » procède à un **arrêté comptable annuel** au 31 décembre.
2. Les intérêts seront calculés par référence à une année de **12 mois de 30 jours** chacun.
3. L'aspect fiscal sera ignoré.

**EXERCICE N° 3**

Le Directeur de Comptabilité de la « Carthage Bank » a relevé, après vérification, que toutes les écritures comptables à passer au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2008 au titre de certaines valeurs mobilières acquises au cours du même exercice ont été complètement omises.

Il vous demande, compte tenu des informations suivantes, de les passer tout en respectant leur chronologie.

1. La « Carthage Bank » a acquis en bourse au prix unitaire de marché les valeurs mobilières suivantes :

<i>Date d'acquisition</i>	<i>Désignation de la valeur</i>	<i>Nombre de titres acquis</i>	<i>Valeur de marché à la date d'acquisition</i>
14 mars 2008	Actions "Alyssa"	300	140 DT
01 juillet 2008	Obligations "Jughurta"	250	105,030 DT
02 juillet 2008	Actions "Salambo"	100	125 DT

2. Chaque acquisition a donné lieu au versement à l'intermédiaire en bourse chargé de la transaction, la commission de transactions boursières et la commission d'intermédiation qui s'élèvent respectivement à 2‰ et 8‰ du prix global d'acquisition.

En outre, la « Carthage Bank » a payé le 16 mars 2008, 1.380 DT d'honoraires au cabinet de conseil ayant participé au montage de l'opération d'acquisition des 300 actions "Alyssa" en raison de leur fort potentiel de spéculation. La Banque n'a pas l'intention de détenir ces actions liquides pour plus que 10 mois.

3. Les obligations "Jugurtha", remboursables au pair et in fine le 31 Décembre 2010, ont été émises au pair le 1<sup>er</sup> Janvier 2008, pour une valeur nominale de 100 Dinars l'obligation et au taux nominal de 8% l'an. Le paiement des intérêts s'opère le 31 décembre de chaque année.

Le taux d'intérêt en vigueur sur le marché, le jour de l'acquisition est de 7,5%.

La « Carthage Bank » a décidé de détenir toutes les obligations "Jugurtha" jusqu'à leur échéance sachant qu'elle a pu démontrer sa capacité pour le faire.

4. Les actions "Salambo", que la Banque compte s'en débarrasser au début de l'exercice prochain en raison de leur caractère peu liquide, ont donné lieu à la perception d'un dividende unitaire de 3 DT le 20 août 2008. C'est l'Assemblée Générale Ordinaire de la société "Salambo" tenue le 12 mai 2008, pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007, qui a décidé cette distribution.

5. Pour la constatation des produits des titres à revenu fixe, la « Carthage Bank » a opté pour la méthode de comptabilisation coupon couru à l'achat inclus.

**N.B :**

1. La « Carthage Bank » procède à un **arrêté comptable annuel** au 31 décembre.
2. Les intérêts seront calculés par référence à une année de **12 mois de 30 jours** chacun.
3. L'aspect fiscal sera ignoré.

**TD n°2: Portefeuille titres**

## Exercice 1

**Exercice 1- Question 1.a (Chez TBS)**

- Lors de l'acquisition du lot A (100 obligations "NFL" )

01/04/2006 (*Bilan*)

3021 Titres de placement à revenu fixe [1030,404 x 100]	103 040,400	
60321 Frais d'acquisition sur titres de placement [1030,404 x 100 x 1%]	1 030,404	
131 NOSTRI		104 070,804

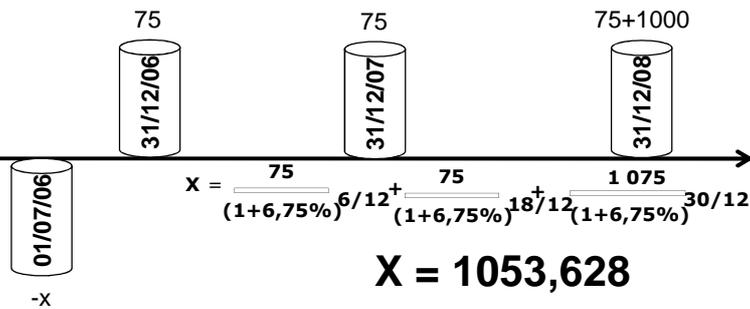
- Lors de l'acquisition du lot B (100 obligations "NFL" )

01/04/2006 (*Bilan*)

3011 Titres de transaction [1030,404 x 100]	103 040,400	
60321 Frais d'acquisition sur titres de placement [1030,404 x 100 x 1%]	1 030,404	
131 NOSTRI		104 070,804

**Exercice 1- Question 1.b (Chez TBS)**

- Lors du transfert du lot B: Détermination de la Valeur de marché



-X

Vm (pied de coupon) = 1053,628 – 75\*(6/12) = 1016,128 DT (a)

CA (pied de coupon) = 1030,404 – 75\*(3/12) = 1011,654 DT (b)

Gain/titres de transactions (a)-(b) = 4,474 DT

**Exercice 1- Question 1.b (Chez TBS)**

- Lors du transfert du lot B: Détermination de la Valeur de marché

01/07/2006 (*Bilan*)

3021 Titres de placement à revenu fixe [1053,628 x 100]	105 362,800	
3011 Titres de transactions		103 040,400
70311 Intérêts sur titres de transaction [75x(3/12)x100]		1 875,000
70314 Gains sur titres de transactions [4,474x100]		447,400

**Exercice 1- Question 1.c (Chez TBS)**

- Lors de l'abonnement au 31/12/2006

31/12/2006 (*Bilan*)

30272 Intérêts échus [100x1000x7,5%]	7 500,000	
70321 Intérêts des titres de placement [103 040,400x [(1+7%) <sup>9/12</sup> - 1]		5 363,615
3021 Titres de placement à revenu fixe		2 136,385

→ I.C à l'achat: 1 875,000

→ Etalement surcote: 261,385

- Lors de l'encaissement des intérêts au 31/12/2006

31/12/2006 (*Bilan*)

131 NOSTRI	7 500,000	
30272 Intérêts échus		7 500,000

**Exercice 1- Question 1.c (Chez TBS)**

- Placement inscrit au titre du lot A

<b>3021</b>	
103 040,400	
	2 136,385
	<b>100 904,015</b>

Valeur de marché [1005 x 100] = 100 500,000 DT (a)

Placement inscrit = 100 904,015 DT(b)

Moins-value latente (a)-(b) = 404,015 DT

- Constatation de la moins value latente

31/12/2006 (*Bilan*)

6535 Dotations aux provisions sur titres de placement	404,015	
30291 Provision pour dépréciation T.P		404,015

**Exercice 1- Question 1.d (Chez TBS)**

- Lors de l'abonnement au 31/12/2007

31/12/2007 (*Bilan*)

30272 Intérêts échus [100x1000x7,5%]	7 500,000	
70321 Intérêts des titres de placement [100 904,015x [(1+7%) <sup>12/12</sup> - 1]		7 063,281
3021 Titres de placement à revenu fixe		436,719

→ Etalement surcote: 436,719

- Lors de l'encaissement des intérêts au 31/12/2007

31/12/2007 (*Bilan*)

131 NOSTRI	7 500,000	
30272 Intérêts échus		7 500,000

**Exercice 1- Question 1.d (Chez TBS)**

- Placement inscrit au titre du lot A

<b>3021</b>	
103 040,400	
	2 136,385
	436,719
	<b>100 467,296</b>

Valeur de marché [1010 x 100] = 101 000,000 DT (a)

Placement inscrit = 100 467,296 DT(b)

Plus-value latente (a)-(b) = 532,704 DT

- Reprise intégrale de la provision

31/12/2007 (*Bilan*)

30291 Provision pour dépréciation T.P	404,015	
7633 Reprise de provisions sur TP		404,015

**Exercice 1- Question 1.e (Chez TBS)**

- Lors de l'abonnement au 31/12/2008

31/12/2008 (*Bilan*)

30272 Intérêts échus [100x1000x7,5%]	7 500,000	
70321 Intérêts des titres de placement [100 467,296x [(1+7%) <sup>12/12</sup> - 1]		7032,711
3021 Titres de placement à revenu fixe		467,289

→ Etalement surcote: 467,289

- Lors de l'encaissement des intérêts et de la VR au 31/12/2008

31/12/2008 (*Bilan*)

131 NOSTRI [1 075 x 100]	107 500,000	
30272 Intérêts échus		7 500,000
3021 Titres de placement à revenu fixe		100 000,000

**Exercice 1- Question 1.e (Chez TBS)**

- Situation comptable du compte 3021 après remboursement

3021	
103 040,400	
	2 136,385
	436,719
	467,289
	100 000,000
	<b>0,007</b>

- Régularisation des arrondis actuariels

31/12/2008 (*Bilan*)

70321 Intérêts des titres de placement	0,007	
3021 Titres de placement à revenu fixe		0,007

**Exercice 2- Question 2.a (Chez ANB)**

- Lors de l'acquisition du lot C (100 obligations "NFL" )

01/04/2006 (*Bilan*)

3031 Titres d'investissement $[(1030,404 - 75 \times (3/12)) \times 100]$	101 165,400	
30371 Intérêts courus et non échus $[75 \times (3/12) \times 100]$	1 875,000	
60331 Frais d'acquisition sur TI $[1030,404 \times 100 \times 1\%]$	1 030,404	
131 NOSTRI		104 070,804

**Exercice 2- Question 1.b (Chez ANB)**

- Lors de l'abonnement au 31/12/2006

31/12/2006 (*Bilan*)

30372 Intérêts échus $[100 \times 1000 \times 7,5\%]$	7 500,000	
70331 Intérêts des TI $[75 \times (9/12) \times 100]$		5 625,000
30371 Intérêts courus et non échus		1 875,000

- Lors de l'étalement linéaire de la surcote au 31/12/2006

31/12/2006 (*Bilan*)

60332 Etalement de la surcote $[(1\ 011,654 - 1\ 000) \times 100 \times (9/33)]$	317,836	
3031 Titres d'investissement		317,836

- Lors de l'encaissement des intérêts au 31/12/2006

31/12/2006 (*Bilan*)

131 NOSTRI	7 500,000	
30372 Intérêts échus		7 500,000

**Exercice 1- Question 3.a (Chez TBS)**

- Lors de l'acquisition de 300 actions "NFL"  
15/03/2006 (*Bilan*)

411 Titres de participation [300x 118]	35 400,000	
60341 Frais d'acquisition sur titres de participation [300 x 118 x 1%]	354,000	
131 NOSTRI		35 754,000

- Lors de l'acquisition de 1000 actions "NFL"  
20/04/2006 (*Bilan*)

411 Titres de participation [1000x 115]	115 000,000	
60341 Frais d'acquisition sur titres de participation [1000 x 115 x 1%]	1 150,000	
131 NOSTRI		116 150,000

- Lors de l'acquisition de 1200 actions "NFL"  
03/07/2006 (*Bilan*)

411 Titres de participation [1200x (119-4,750)]	137 100,000	
4171 Parts de dividendes dont le droit est établi et non échus	5 700,000	
60341 Frais d'acquisition sur titres de participation [1200 x 119 x 1%]	1 428,000	
131 NOSTRI		144 228,000

**Exercice 1- Question 3.b (Chez TBS)**

- Lors de l'encaissement des dividendes

15/07/2006 (*Bilan*)

131 NOSTRI [ 2500 x 4,750]	11 875,000	
70341 Dividendes des titres de participation [1300 x 4,750]		6 175,000
4171 Parts de dividendes dont le droit est établi et non échus		5 700,000

**Exercice 1- Question 4.a (Chez TBS)**

- Détermination de la parité d'échange
  - 100 000 actions anciennes  $\longrightarrow$  50 000 actions nouvelles
  - 2 actions anciennes  $\longrightarrow$  1 action nouvelle
- Nombre de DPS nécessaires à la souscription de 500 actions nouvelles
  - $500 \times (2/1) = 1000$  DPS
- Nombre de DPS à céder
  - $2\,500 - 1\,000 = 1\,500$  DPS
- Défalcation du coût d'origine des actions "NFL", en coût ex-droit et en coût du droit, selon la formule suivante:

$$\text{Coût d'origine du droit} = \text{Coût d'origine total} \times \frac{\text{Valeur de marché du droit}}{\text{Valeur de marché du titre ex-droit} + \text{valeur de marché du droit}}$$

**Exercice 1- Question 4.a (Chez TBS)**

$$\text{Coût d'origine total} = 115 \text{ DT} = \frac{35.400 + 115.000 + 137.100}{300 + 1000 + 1200}$$

$$\text{Coût d'origine du DPS} = 4,600 \text{ DT} = 115 \times \frac{5}{120 + 5}$$

- Résultat de cession de 1500 DPS
  - $1\,500 \times (5,000 - 4,600) = 600$  DT
- Ecriture de souscription aux 500 actions nouvelles

01/10/2006 (*Hors bilan*)

923 Titres de participation, partie non libérée [500x 100]	50 000,000	
929 Contrepartie des engagements sur titres		50 000,000

**Exercice 1- Question 4.a (Chez TBS)**

- Ecritures de libération aux 500 actions nouvelles

01/10/2006 (*Hors bilan*)

929 Contrepartie des engagements sur titres [50 000 x1/4]	12 500,000	
923 Contrepartie des engagements sur titres		12 500,000

01/10/2006 (*Bilan*)

411 Titres de participation	12 500,000	
131 NOSTRI		12 500,000

**Exercice 1- Question 4.b (Chez TBS)**

- Ecriture de cession des 1 500 DPS

15/07/2006 (*Bilan*)

131 NOSTRI [ 1 500 x 5,000]	7 500,000	
724 Plus-values sur cession des titres de participation		600,000
411 Titres de participation [1 500 x 4,600]		6 900,000

**TD n°2: Portefeuille-Titres**
**Exercice 3**
**Exercice 3**

- Acquisition de 300 actions Alyssa

		14/03/2008		
3 022	Titres de placement à revenu variable		42 000,000	
60 321	Frais d'acquisition des titres de placement		420,000	
131	Comptes NOSTRI			
<i>Acquisition de 300 actions "Alyssa"</i>				42 420,000

**Exercice 3**

- Honoraires du cabinet de Conseil

		16/03/2008		
60 321	Frais d'acquisition des titres de placement		1 380,000	
131	Comptes NOSTRI			1 380,000
	Honoraires du cabinet de conseil			

**Exercice 3**

- Acquisition de 250 obligations « Jugurtha »

		01/07/2008		
3 031	Titres d'investissement		26 257,500	
60 331	Frais d'acquisition des titres d'investissement		262,575	
131	Comptes NOSTRI			26 520,075
	Acquisition de 250 obligations "Jugurtha"			

**Exercice 3**

- Acquisition de 100 actions « Salambo »

		02/07/2008		
3 022	Titres de placement à revenu variable		12 200,000	
30 271	Intérêts courus et dividendes dont le droit est établi et non échus		300,000	
60 321	Frais d'acquisition des titres de placement		125,000	
131	Comptes NOSTRI			12 625,000
	Acquisition de 100 actions "Salambo"			

**Exercice 3**

- Encaissement des dividendes « Salambo »

		20/08/2008		
131	Comptes NOSTRI		300,000	
30 271	ICNE			300,000
	Encaissement des dividendes "Salambo"			

**Exercice 3**

- Abonnement des produits sur 250 obligations « Jugurtha »

		31/12/2008		
30 372	Intérêts échus		2 000,000	
70 331	Intérêts des titres d'investissement			966,855
3 031	Titres d'investissement			1 033,145
	Constataion des intérêts sur 250 obligations "Jugurtha"			

- Encaissement des intérêts

		31/12/2008		
131	Comptes NOSTRI		2 000,000	
30 372	Intérêts échus			2 000,000
	Encaissement des intérêts sur 250 obligations "Jugurtha"			